

Avis d'Appel d'Offres Ouvert National

N°: DNCMP/2020-2021 pour la fourniture des équipements et matériels des pôles d'Excellence à l'Université du Burundi

Date de publication: .../.../2021

Date d'ouverture des offres: .../.../2021

Objet

1. Le Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique, représenté par l'Université du Burundi, invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé, pour la fourniture des équipements et matériels des pôles d'Excellence à l'Université du Burundi.

Financement du marché

2. Tout le marché sera entièrement financé par le Gouvernement du Burundi sur le Budget Général de l'Etat, exercice 2020-2021.

Spécification du marché

3. La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.
4. Le présent marché est constitué de trois lots destinés à la faculté des Sciences de l'Ingénieur (FSI), à la faculté de Bio-Ingénierie (FABI) et à la faculté de Médecine, toutes de l'Université du Burundi :

Lot 1: Equipements et matériels de la faculté des Sciences de l'Ingénieur FSI

Lot 2: Equipements et matériels de la faculté de Bio-Ingénierie

Lot 3: Equipements et matériels de la faculté de Médecine

5. L'ensemble des fournitures sont à livrer dans un délai maximum de **4 mois**.

Condition de participation

6. La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toutes les personnes physiques ou morales [qu'elles participent à titre individuel ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires] et possédant les conditions juridiques, techniques, et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché.
7. Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée aux articles 153 et 161 du Code des Marchés publics.

Consultation et acquisition du dossier d'appel d'offres

8. Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de la Direction Financière et du Patrimoine de l'Université du Burundi, tous les jours ouvrables de 8 h à 15h30 et à l'adresse suivante :

Université du Burundi

Direction Financière et du Patrimoine, Bureau n°25
B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22 22 3491
Ou Au Site de l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP) : [www. arpmp.bi](http://www.arpmp.bi)

Les soumissionnaires admis à concourir doivent le faire contre présentation de deux bordereaux de versement : 50000 Fbu (cinquante mille francs burundais) au compte n° 1101/001-04 ouvert à la BRB au nom de l'OBR, et un autre bordereau de versement de :b) 50000Fbu (cinquante mille francs burundais) au compte n°745320107-40 ouvert à la BANCOBU au nom de l'UNIVERSITE DU BURUNDI. Les soumissionnaires qui n'auront pas acheté le dossier d'appel d'offres seront rejetés lors de l'analyse.

Les offres doivent être rédigées en langue française et uniquement au moyen du formulaire de soumission type inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et le format doivent être strictement respectés. La version électronique du présent DAO est disponible pour les soumissionnaires qui le désirent, à condition de présenter au préalable un bordereau d'achat du DAO.

1. Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à l'adresse postale indiquée au point 17 en mentionnant la référence de publication indiquée en haut de page, au moins 10 jours avant la date limite de remise des offres figurant au point 16.

Présentation de l'offre

9. Le soumissionnaire s'engage pour tout le lot de son choix. La description des items doit être sans équivoque.
10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant de 3 500 000 Fbu (trois million cinq cent francs burundais) pour le lot 1, 3 500 000 Fbu (trois million cinq cent francs burundais) pour le lot 2 et 3 000 000 Fbu (trois million francs burundais) pour le lot 3.
11. Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

Validité des offres

12. Les offres sont valables pendant une période de 90 jours calendaire à compter de la date limite de remise des offres.

Date limite de dépôt des offres

13. Toutes les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée au point 17 au plus tard le 24.10.2021 à 10h00 précise.

Séance d'ouverture des offres

14. Les offres seront ouvertes en présence des soumissionnaires qui souhaitent être présents à l'ouverture ou de leurs représentants dans la salle de réunions du Rectorat le 24.10.2021 à 10h 30'. Le Procès-verbal d'ouverture sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et une copie de ce procès-verbal sera transmise à la DNCMP.
Conformément à l'article 22 alinéa 9 du codes des Marchés Publics, un cadre requis par l'autorité contractante auprès de la DNCMP peut assister à la séance d'ouverture des offres. Il dresse un rapport de déroulement de la séance et donne une copie à l'autorité contractante .Il ne signe pas sur le procès-verbal d'ouverture des offres.

Critères de qualification

15. Pour être accepté en tant que soumissionnaire, la société ou l'individu devra répondre aux exigences suivantes :

Offre technique :

- a) la confirmation écrite de l'habilitation du signataire de l'offre à engager le soumissionnaire, conformément aux dispositions de la clause 20 des IS ;
- b) les spécifications techniques ;
- c) la caution bancaire de soumission ;
- d) la preuve d'achat du Dossier d'Appel d'Offre portant le numéro du marché;
- e) l'attestation originale de non redevabilité aux impôts et taxes délivrée par l'Office Burundais des Recettes (O.B.R), si la société est de droit burundais ;
- f) le Certificat d'Immatriculation Fiscale (N.I.F);
- g) l'attestation de non redevabilité délivrée par l'I.N.S.S en original, si la société est de droit burundais ;
- h) l'adresse complète du soumissionnaire (Téléphone et lieu du domicile, téléphone et lieu du siège sociale) doit figurer sur tout document établi par le soumissionnaire lors de la constitution de son offre ;
- i) les statuts de la société (personne morale) ;
- j) le Registre de Commerce (les documents attestant la conformité administrative pour les étrangers) ;
- k) l'attestation de non faillite délivrée par le tribunal de commerce.

Offre financière :

- a) L'acte de soumission;
- b) Les bordereaux des prix unitaires selon le modèle du DAO;
- c) Les devis quantitatifs et estimatif selon le modèle du DAO;
- d) Le délai d'exécution.

N.B. L'absence ou la non-conformité de l'un de ces exigences entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse conformément à l'article 183 du code des Marchés publics.

Adresse

2. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est:

Direction Financière et du Patrimoine, Bureau n°25
B.P. 1550 Bujumbura. Tél. :22223491

**LE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS A
L'UNIVERSITE DU BURUNDI**

Prof. François HAVYARIMANA

LE RECTEUR

